

**ÉTAT DES COMMENTAIRES REÇUS CONCERNANT L'AGENDA DU COMITÉ C5 (V/U/SHF)
VIENNE 20-21/02/2010 (m.à.j 14/02/10)**

F6ETI, REF IARU R1 VHF Manager, 11 février 2010

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des avis et commentaires recueillis sur les points qui sont à l'ordre du jour de la réunion intermédiaire du comité C5 (V/U/SHF) IARU Région 1 qui se réunira à Vienne (Autriche) les 20-21 février 2010, et la position préalable du REF-Union à cette réunion.

Une réunion intermédiaire IARU R1 n'a pas vocation à prendre des décisions formelles, mais elle permet d'avancer sur des discussions en cours et/ou préparer la réunion triennale suivante d'où sont émises et votées les décisions.

La consultation pour recueillir ces avis et commentaires a été lancée le 10 décembre 2009, mise en ligne, et diffusée en direction :

- de la liste concours du REF-Union et de la liste « Hyper » (*ces deux listes touchent une grande majorité d'OM qui sont actifs d'une manière ou d'une autre, et sont souvent répercutées vers d'autres listes spécialisées.*)
- des membres de la commission THF. La commission THF est la structure qui coordonne au sein du REF-Union la gestion des plans des bandes THF, elle rassemble en particulier les responsables des commissions, membres associés ou partenaires des activités satellite (AMSAT), télévision (ANTA), communications d'urgences (FNRASEC), packet-radio, relais, balises, 50 MHz, relations techniques avec l'administration.
- des membres de la commission des concours.
- des administrateurs du REF-Union et des responsables des établissements départementaux du REF-Union.

Ainsi, une grande partie des radioamateurs français aura pu être informée. Chacun qui se sent concerné, quel que soit son niveau de responsabilité ou de compétence, aura pu s'exprimer sur les points qui lui tiennent à cœur.

Ce sont ces éléments qui permettront au REF-Union de prendre position sur les points qui seront traités lors de la réunion intérimaire du comité C5 (V/U/SHF) IARU Région 1 qui se réunira à Vienne (Autriche) les 20-21 février 2010.

Merci donc à tous ceux qui ont participé à cette consultation en y répondant après avoir pris le temps et la peine de prendre connaissance et d'analyser ces documents, et parfois d'en avoir débattu sur des listes de diffusion.

Récapitulatif des les commentaires reçus, sauf erreur ou omission de retranscription, ainsi que la position préalable REF-Union

DOCUMENT : B01 : Threatening Developments at 2300-2400 MHz

COMMENTAIRES

F5ODK : Oui.

F5DE : non compétent.

F6HTJ : OK.

ANTA : Refus de la proposition. Pour le 2300 MHz nous avons seulement 3 fréquences officiellement autorisées pour des sorties de Relais sur 2308 MHz ainsi que sur 2415 ou 2435 MHz. Il n'est pas question d'accepter le moindre QRM sur 2308 MHz plus ou moins 8 MHz étant donné que le WIFI nous fait déjà un QRM insupportable au-dessus de 2400 MHz.

REF-UNION : Le REF-Union doit persister avec insistance à demander du 3,4 GHz.

DOCUMENT : B02 : PROPOSED CHANGE TO THE 50MHz BEACON SUB-BAND

COMMENTAIRES

F5ODK : Oui.

F5DE : pourquoi pas, pas d'objection. 400 à 500 amènerait au même réflexe que sur 144 MHz ou 432 MHz pour l'écoute des balises.

F6HTJ : ok, bien qu'il aurait été préférable pour nous de déplacer la bande balise entre 50,300 et 50,400 (portion où se trouvent déjà les balises F).

REF-UNION : OK, c'est dans la suite de Cavtat. En espérant que la France finisse par obtenir très rapidement les 200 premiers kHz.

DOCUMENT : B03 : 50MHz BAND PLAN – EME USAGE

COMMENTAIRES

F5ODK : Oui.

F5DE : oui, pas d'objection.

F6HTJ : non car 50,190 hors bande F

REF-UNION : OK. En espérant que la France finisse par obtenir très rapidement les 200 premiers kHz de la bande.

DOCUMENT : B04 : 50MHz BAND PLAN – CHANGES TO METEOR SCATTER USAGE

COMMENTAIRES

F4CIB : Contre, il ne resterait aux F que 50,201 à 50,209 pour caser leur trafic SSB+CW !

F5ODK : Oui.

F5DE : pas d'objection, si en France l'utilisation de la bande pour le trafic classique CW/SSB au dessous de 50.200 était permise.

F6HTJ : OK.

REF-UNION : OK. En espérant que la France finisse par obtenir très rapidement les 200 premiers kHz de la bande.

DOCUMENT : B05 : 70MHz BAND PLAN – alternative frequencies

COMMENTAIRES

F5ODK : Oui.

F5DE : non compétent, non concerné.

F6HTJ : OK.

REF-UNION : OK. En espérant que le dossier présenté par la commission THF finisse aboutir et que les radioamateurs français accèdent à la bande 70 MHz.

DOCUMENT : B06 : 1240-1250MHz Update and Bandplan Proposals

COMMENTAIRES

F5ODK : Oui.

F5DE : non compétent.

F6HTJ : OK.

ANTA : Refus de la proposition. Pour le 1240 MHz, nous avons une autorisation officielle sur 1243,250 MHz (fréquence TVA recommandée I A R U) avec dépassement en dessous de 1240 MHz fréquence qui peut être utilisée aussi bien en Analogique + ou - 6 MHz qu'en Numérique avec des largeurs de spectre pouvant aller à des débits de 7500, ce qui occupe complètement de 1239,5 MHz au 1246,5 MHz, et comme on ne peut avoir une sélectivité suffisamment raide, cela veut dire que nous occupons au moins jusqu'à 1252 MHz. De ce fait, nous refusons absolument les propositions tendant à faire du QRM aux relais officiellement autorisés et à tous les utilisateurs ATV ou DATV dans cette portion de spectre.

REF-UNION : Le REF ne va pas aller contre une évolution du plan de la bande qui prend en compte le risque d'interférences avec Galiléo, et l'harmonisation de la planification des modes numériques de voix et télévision.

DOCUMENT : B07 : 1298-1300MHz Bandplan

COMMENTAIRES

F5ODK : Oui.

F5DE : non compétent.

F6HTJ : OK.

CNRB : D'accord pour la limite des canaux analogiques au RS19, compte-tenu de l'évolution et de la progression prévues du numérique. Digital à partir de RS21 = OK.

REF-UNION : OK, pas d'objection.

DOCUMENT : B08 : Proposal for reporting contacts made during Rainscatter or Aurora propagations

COMMENTAIRES

F5LEN : En ce qui concerne les prg de corrections ca ne changera pas grand choses. On a le bon report ou pas. Par contre, même si je suis novice dans le trafic hyper, pourquoi changer un 59S en 59R? C'est le genre de recommandation capilo-tractée qui risque de mettre longtemps à être appliquée alors que l'usage est le S...

F4CIB : 59A, il me semble que c'est déjà ce qui se fait... après ce n'est peut être pas officiel. 59R, actuellement il me semble que c'est plutôt le 59S qui est de mise, ca risque d'être compliqué de changer des habitudes bien ancrées

F5ODK : Oui.

F5DE : oui, pas d'objection.

F6HTJ : OK.

REF-UNION : Non, bien compliqué pour une application en concours.

DOCUMENT : B09 : CONTEST RULES/PROCEDURES

COMMENTAIRES

F5LEN : déjà discuté.ok.

F4CIB : Pour, ca réglerait une fois pour toute le débat tant que c'est pas écrit, c'est pas interdit (que je suis le premier à appliquer)

F5ODK : Oui. Je pense qu'il faut être propre dans les nouveaux systèmes mais pour l'IARU VHF de moins en moins de Français et toujours autant d'Allemand si plus d'aide pour nous en France ce sera la mort assuré dans ce concours encore représenté. Il y a un équilibre à trouver et mettre des gens dans chaque pays qui flique les clusters et autres systèmes afin de ne pas valider des contacts en donnant les reports par un chat ou un cluster. Seul un signalement de fréquence doit être toléré pour faire tourner les aériens vers soit, le reste doit se passer par sur les ondes.

F5DE : oui, pas d'objection.

F6HTJ : OK.

REF-UNION : OK !

DOCUMENT : B10 : Procedure for Automatic Contest Log Submission

COMMENTAIRES

F5LEN : RAS.

F4CIB : Cela nous affranchira-t-il d'envoyer aux sociétés organisatrices ? (Je me suis fait avoir en 2008 sur l'IARU UHF !)

F5DE : pas d'objection. A voir avec les OM correcteurs au niveau des possibilités ou non pour eux.

REF-UNION : Pas d'objection, ça va dans le sens d'automatiser et d'harmoniser toutes les opérations de traitement des logs.

DOCUMENT : B11 : new section »Rules for Automatic Contest Adjudication«

COMMENTAIRES

F5LEN : permet de clarifier le process de correction des logs. RAS

F4CIB : Plusieurs commentaires:

5.10.3.2: Comment traiter les QSO crossmodes ?

5.10.5.2: J'aime le principe, mais l'unreliable ne devrait-il pas être pénalisé ?

5.10.7: Pas clair...

F5ODK : Oui.

F5DE : un peu compliqué de tout comprendre ici. Mais à priori pas d'objection en ce qui me concerne, ayant pour habitude d'observer du mieux possible le règlement d'un concours, quel qu'il soit.

REF-UNION : **Pas d'objection, ça va dans le sens d'automatiser et d'harmoniser toutes les opérations de traitement des logs. Demandera des éclaircissements et certainement des réglages.**

DOCUMENT : B12 : Beacon Developments and Messages

COMMENTAIRES

F5ODK : Oui.

F5DE : pas d'objection. Dans tous les cas, conserver un assez long temps d'émission en CW, et ne pas trop le réduire par rapport aux autres modes (MGM, etc.).

F6HTJ : OK.

REF-UNION. Pas d'objection.

DOCUMENT : B13 : IARU R1 VHF Contest rule 5.3.6

COMMENTAIRES

F5LEN : La phrase suivante me semble aller à l'encontre du point B08. "It is not the intention of this change proposal to prohibit SKED's, either arranged before the contest or during the contest."

F4CIB : Contre, On veut bien tricher mais pas trop, je préfère B09 !

F5ODK : Oui.

F5DE : pas d'objection.

REF-UNION : **Ok pour ne pas prendre en compte des QSO EME, pour le reste la proposition du REF (B09) est préférable, qui comporte entre autres une définition de ce qu'est un concours.**

DOCUMENT : B14 : IARU R1 VHF Contest rule 5.3.10

COMMENTAIRES

F5LEN : C'est la société membre qui décide ou pas de déléguer le traitement de ses logs. C'est une délégation pas une obligation. Pourquoi pas. Chacun décide.

5.3.10 Je crois Franck que le délai est d'une semaine.

"Logs from each participant must be sent to nationally agreed web address not later than the second Monday following the contest weekend." Deuxième lundi après le contest = une semaine. Mais attention le Manager national n'aura alors plus que 24h pour uploader les logs nationaux.

"Contest logs must be uploaded to IARU R1 VHF&up Contest Robot by national VHF Contest Managers not later than the second Tuesday after the end of the contest". Ça peut être chaud.

F5ODK : Oui.

F5DE : pas d'objection.

REF-UNION : Tenir compte de la remarque de F5LEN concernant les délais !

DOCUMENT : B15 : IARU R1 VHF Contest rule 5.3.11

COMMENTAIRES

F5LEN : C'est un vrai problème. La solution me semble un peu radicale mais elle a le mérite de mettre la pression sur les deux stations.

F4CIB : Contre, La société nationale doit pouvoir être le premier juge et disqualifier celui qui n'aura pas respecté l'esprit ou la règle tel qu'énoncé dans le règlement. Si le participant envoie directement son log, l'organe national est court-circuité !

5.3.10 Délais trop court, comment se prévenir de problèmes techniques en un jour seulement ? Une semaine me semble raisonnable

F5ODK : Oui.

F5DE : si j'ai bien compris, en cas d'erreur dans les informations apparaissant sur les logs, les deux stations seront pénalisées. Je ne suis pas d'accord et je ne comprends pas une telle mesure. J'estime ne pas avoir à être pénalisé si la station contactée ne reporte pas correctement (quelle qu'en soit la raison) les informations que je lui envoie. Mais peut-être ai-je mal compris le sens de ce projet de nouvelle règle.

REF-UNION : Tenir compte des remarques de F5LEN et F4CIB.

DOCUMENT : B16 : PROCEDURE FOR ORGANISING IARU REGION 1 CONTESTS

COMMENTAIRES

F5LEN : RAS.

F4CIB : Éclaircit le point soulevé en B14, ce point est cependant très chargé...

F5ODK : Oui, pourquoi pas, mais réduire le temps à un à deux jours après le concours pour l'expédition du log.

F5DE : pas compétent, à vous de juger les amis de la Commission des Concours, hi !

REF-UNION : Comme les points précédents, va dans le bon sens, mais tout ça, si ça aboutit, demandera beaucoup de rigueur de la part de tout le monde !

DOCUMENT : B17 : Introducing a standard for the bandnominaton in the EDI format

COMMENTAIRES

F5LEN : un point ou une virgule peu importe mais il faut harmoniser tout ça. Quoi qu'on pourrait simplement se passer du séparateur décimal pour les bandes GHZ. Il ne peut y avoir confusion.

F4CIB : Pour, on risque de voir un débat houleux avec les G partisans du "." comme séparateur décimal, j'étendrais également à une harmonisation des classes de participation, trop de choix, single & multi ne seraient pas suffisants (overlay possible type multi radioclub)

F5ODK : Oui.

F5DE : pas d'objection.

REF-UNION : OK, il faut tendre à être homogène.

DOCUMENT : B18 : Introducing a Rover class in the UHF/SHF and μ wave contests

COMMENTAIRES

F5LEN : Pourquoi pas.

F5ODK : Oui.

F5DE : je ne vois pas l'utilité d'une telle classe. En dehors des OM qui se trouveront près de la limite de deux (ou quatre) carrés locators, afin de minimiser le transport et le déplacement du matériel, je ne pense pas que beaucoup puissent être intéressés par une telle mesure. A priori je dis : non.

REF-UNION. Bof, mais ça risque d'être difficile à gérer au niveau du trafic et de la correction. Déjà qu'il y a des problèmes d'erreurs avec les /M et /P... Pas sûr que cela entraînerait un engouement durant un concours compte-tenu des déplacements de matériel et des distances à parcourir, sauf à être à la limite de deux locators...

DOCUMENT : B19 : Highspeed data feeds in top segment of the 23cm band

COMMENTAIRES

F5ODK : Oui.

F5DE : pas compétent.

F6HTJ : OK.

ANTA : Refus du transfert éventuel des 4 canaux sur 1241 1242 Mhz

CNRB : Juste une remarque. Concernant la migration vers le début de la bande (1241 MHz), il semble que les derniers MHz de la bande seront quand même exploitables (1297 à 1300 MHz), mais évidemment c'est l'expérience qui nous le dira...

REF-UNION : Fait double emploi avec B07 qui est bien plus argumenté.

DOCUMENT : B20 : Partly grid of 6,25 kHz channels in 2 m band as a transitional period to DV

COMMENTAIRES

F5ODK : Non, pas d'accord sur l'ouverture d'autres relais car ceux actuellement en fonction sont loin d'être saturés, alors des fréquences pour quoi faire? Pour que chacun ait son relais et se retrouver avec deux OM sur chaque relais (je parle pour de la France) ?

F5DE : pas compétent, pas concerné.

F6HTJ : OK.

CNRB : C'est une idée que nous avons déjà eue à la CNRB. Les transceivers modernes équipés pour le « D-Star » sont équipés du pas de 6,25 kHz et ce serait dans certains cas la solution pour trouver un canal sans trop "chambouler" le réseau analogique existant.

REF-UNION : Même si l'activité sur la bande relais en France n'est pas surchargée, il faudra bien prévoir de « caser » la voix numérique lorsqu'elle sera autorisée.

DOCUMENT : B21 : Expanding the range for the unmanned stations in the 70cm band

COMMENTAIRES

F5ODK : Non.

F5DE : pas compétent, pas concerné.

F6HTJ : OK.

ANTA : B21 Refus de la proposition. Sur le 434 à 440 MHz il faut savoir qu'il y aura toujours de la TV Analogique sur 434,250 et sur 438,5 MHz ainsi que de la TV Numérique sur 436 et ou 437 MHz. De plus il y a en FRANCE un Plan de Relais 1,6 MHz qui donne satisfaction mais est totalement incompatible avec le Plan I A R U. Il serait souhaitable que l'on commence par là. C'est l'un ou l'autre mais sûrement pas les 2 (deux) S'il est installé des Relais Phonie Numérique avec un shift 7,6 MHz, il y aura forcément du QRM avec le 438,5 MHz TVA. Aucune plainte ne fera l'objet du moindre abandon de notre part.

CNRB : Pas d'objection concernant l'extension des canaux relais du système DL-HB et maintenant ON pour les fréquences d'entrées entre 431,850 et 431,975 MHz, en signalant simplement que nous utilisons également ces fréquences dans le système FRU (cela apparaît bien dans la colonne usage, puisque le système FRU1/FRU15 est validé IARU) et que en zone frontalière, il faut se coordonner pour éviter les collisions.

REF-UNION : Il faudra bien prévoir de « caser » la voix numérique lorsqu'elle sera autorisée.

DOCUMENT : B22 : Use of Remote Stations in Contest

COMMENTAIRES

F5ODK : Sans opinion.

F5DE : à priori je suis pour, mais le texte est un peu court pour être sûr d'avoir bien compris son sens.

REF-UNION : Cavtat 2008 avait prévu le cas (CT08_C5_Rec30 - Paper CT08_C5_11 - Acceptance of remote controlled VUSHF stations). Mais l'esprit de la discussion était que l'opérateur était dans son village au pied de la montagne sur laquelle se trouvait la station, et non à l'autre bout du monde, comme cela apparaît petit à petit (en HF).

Il faudrait effectivement revenir en arrière, sur la base de la définition de ce qu'est un concours présentée en B09 (REF-Union), et prévoir que non seulement la station, mais également l'opérateur soit physiquement présent sur le site de la station (500 mètres). Si le principe est techniquement très intéressant, il pourrait mener à des abus complètement incontrôlables.

DOCUMENT : B23 : Use of Web-Chat and DX-Cluster in Contest

COMMENTAIRES

F5ODK : je suis pour l'aide au contact en VHF mais pas pour valider un QSO par le BIAIS du CHAT si sur les ondes la liaison est trop faible.

F5DE : oui, pas d'objection, mais en réalité pas concerné.

REF-UNION : NON. Voir B09 présentée par le REF.

DOCUMENT : B24 : 10 Minutes Rule in Contest

COMMENTAIRES

F5ODK : Non.

F5DE : j'ai déjà donné mon avis à plusieurs reprises à ce sujet : 10 minutes sont un minimum à ne réduire sous aucun prétexte. Il est en effet parfois difficile de concrétiser un QSO en moins de temps. Limiter le temps à 10 minutes (ou moins comme par le passé) ne me paraît pas aller dans le sens du plaisir rencontré à effectuer des QSO "limites" et incitera plutôt les OM à ne pas faire d'effort en présence de signaux très faibles. Je suis personnellement partisan de 15 minutes. De toute façon je ne vois pas où est le problème en dehors du dépassement des horaires butées d'un concours, début et fin à ne pas dépasser bien entendu.

F6BVA : Cette proposition, limiterait la durée possible d'un QSO à 10 minutes. Ça me semblerait être une mesure très saine, ça éviterait les QSO au "forceps"...

REF-UNION : Pourquoi pas ? Ce type de procédure était parfaitement appliqué et accepté en meteor scatter.

DOCUMENT : B25 : No-Contest Window on 50 MHz

COMMENTAIRES

F4EOP : -Le doc B25 (ARI) est intéressant. Il s'agit de créer une bande de non-contest sur 6m. L'idée est bonne (après tout il en faut pour tout le

monde) mais en pratique ce sera difficilement applicable car la nature a horreur du vide. En plus, ce serait valable sur toutes les autres bandes HF.

F5ODK : Oui.

F5DE : oui, tout à fait d'accord, même si pour le moment les OM de France ne sont (théoriquement) pas concernés.

REF-UNION : Pourquoi pas ? Mais risque d'être aussi peu appliqué que le respect du segment intercontinental pour le trafic européen...

DOCUMENT : B26 : June Contest (Microwave Contest)

COMMENTAIRES

F5ODK : Non, pas d'accord pour des contests en périodes octobre novembre. Pas motivant et propagation pas trop au RDV dans cette période ou alors loterie par tropo d'automne.

F5DE : pas d'objection.

REF-UNION : Non. Les dates et bandes des concours nationaux sont à l'image du dynamisme de l'activité dans les différents pays. Partant de là, chacun choisit là où il veut jouer. Au contraire des concours IARU R1 qui sont, par nature, harmonisés.

DOCUMENT : B27 : IARU Web is for automatic contest adjudicationIaru.oevsv.at

COMMENTAIRES

F5ODK : Sans opinion.

F5DE : pas compétent.

REF-UNION : Ce document est une simple remarque sur le fonctionnement de ce site.